

Séance ordinaire du 12 mai 2020

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi douze mai deux mille vingt à neuf heures vingt-quatre, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Clément Genest et Janet Jones (partiellement), formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable (partiellement), Gaétan Drouin, directeur général adjoint – services de proximité (partiellement), Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, David Chabot, directeur du Bureau de la mairie, Geneviève Côté, directrice adjointe et attachée de presse du Bureau de la mairie (partiellement), Vanessa Gosselin, attachée politique du Bureau de la mairie, Ann-Sophie Harvey, attachée politique et responsable des communautés du Bureau de la mairie (partiellement), Félix Masson, attaché politique du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2020-04-83

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 12 mai 2020.

Le membre du comité exécutif Janet Jones quitte son siège et la réunion.

Les membres du comité exécutif abordent divers sujets.

Le membre du comité exécutif Janet Jones reprend son siège et rejoint la réunion.

CE-2020-04-84

Financement de la dépense relative aux travaux de modification du réseau pluvial et de voirie (rue P.-H.-Gosselin, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)

[Document d'aide à la décision GEN-2020-030](#)

Il est résolu de financer la dépense relative aux travaux de modification du réseau pluvial et de voirie (rue P.-H.-Gosselin, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville) au montant maximal de 980 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2019-19-05.

CE-2020-04-85

Financement de la dépense relative à la fourniture de services professionnels pour le poste de pompage du Moulin

[Document d'aide à la décision GEN-2020-060](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à la fourniture de services professionnels pour le poste de pompage du Moulin au montant de 260 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2019-19-04.

CE-2020-04-86

Aide financière à des organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2020-007-R-1](#)

Il est résolu d'accorder aux organismes suivants de la communauté l'aide financière indiquée, selon les modalités de versements prévues à l'annexe 1 de la fiche de prise de décision DVC-DSC-2020-007-R-1, afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne :

➤ Club de l'âge d'or Ste-Bernadette de Lauzon	550 \$
➤ Club de l'amitié de Charny	2 931 \$
➤ Club FADOQ Christ-Roi Lévis inc.	550 \$
➤ Club du nouvel âge de St-Nicolas	2 110 \$
➤ Club optimistes Lévis St-Jean	2 617 \$
➤ Club optimistes Bernières-St-Rédempteur	1 046 \$
➤ Le Comité des loisirs de la P'tite école inc.	4 493 \$

CE-2020-04-87

Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité des finances du 20 mars 2020

[Document d'aide à la décision DSA-2020-016](#)

Le procès-verbal de la réunion du comité des finances tenue le 20 mars 2020, est déposé, à titre d'information.

CE-2020-04-88

Dépôt de la liste des déboursés pour la période du 12 mars au 16 avril 2020

[Document d'aide à la décision DSA-2020-017](#)

La liste des déboursés pour la période du 12 mars au 16 avril 2020, est déposée, à titre d'information.

CE-2020-04-89

Dépôt de la liste des amendements budgétaires numéros 27 à 70, traités entre le 12 mars et le 16 avril 2020

[Document d'aide à la décision DSA-2020-018](#)

Les amendements budgétaires numéros 27 à 70, traités entre le 12 mars et le 16 avril 2020, sont déposés, à titre d'information.

CE-2020-04-90

Avenant à l'entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Gestion M. Parent inc. et Logisco inc. concernant le prolongement de la rue

de l'École, confirmation relative à l'utilité publique et rétrocession du lot 6 352 114 du cadastre du Québec (secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision BP-2020-006](#)

Il est résolu :

- de conclure l'avenant à l'entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Gestion M. Parent inc. et Logisco inc., tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision BP-2020-006, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- de décréter que le lot 6 352 114 du cadastre du Québec n'est plus affecté à l'utilité publique et de le rétrocéder à titre gratuit à Gestion M. Parent inc. et Logisco inc., sans la garantie de qualité, les frais relatifs à cette transaction à être assumés solidairement par ces deux compagnies et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2020-04-91

Modification du contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux de construction d'une conduite d'égout sanitaire reliant les secteurs Saint-Étienne-de-Lauzon à Saint-Nicolas et financement afférent

[Document d'aide à la décision APP-2020-062](#)

Il est résolu :

- de modifier le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux de construction d'une conduite d'égout sanitaire reliant les secteurs Saint-Étienne-de-Lauzon à Saint-Nicolas (contrat 2017-55-113), attribué par la Direction générale, au montant de 30 780 \$, avant TPS et TVQ, suivant l'avis de modification annexé à la fiche de prise de décision APP-2020-062, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à cette fiche de prise de décision;
- de financer cette dépense au montant maximal de 25 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2018-18-03.

CE-2020-04-92

Attribution du contrat pour la location à tarif horaire avec opératrices ou opérateurs de balais de rues

[Document d'aide à la décision APP-2020-063](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour la location à tarif horaire avec opératrices ou opérateurs de balais de rues (appel d'offres 2020-50-18), à Les entreprises trema inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 526 642,50 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de cinq ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2020-04-93**Vente d'une partie du lot 2 284 896 du cadastre du Québec (rue Seaborn, secteur Saint-Rédempteur), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilité publique**

[Document d'aide à la décision APP-GI-2020-028](#)

Il est résolu d'accepter l'offre d'achat d'une partie du lot 2 284 896 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 324,1 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision APP-GI-2020-028, au prix de 22 300 \$, plus taxes si applicables, avec la garantie du droit de propriété sans la garantie de qualité et aux autres conditions mentionnées à cette fiche de prise de décision, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, d'affecter le produit de la vente de ce terrain à la réserve pour fins de développement du territoire en matières économique, environnementale, patrimoniale et historique, et de confirmer que cette partie de lot n'est pas affectée à l'utilité publique.

CE-2020-04-94**Demande de modification au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout du lot 6 157 715 du cadastre du Québec dans la zone H1054, rue de l'École, secteur Saint-Romuald)**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-048-R-1](#)

Il est résolu de refuser la demande de modification au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, visant à inclure le lot 6 157 715 du cadastre du Québec dans la zone H1054, pour les motifs suivants :

- la modification demandée s'avère incompatible aux intentions d'aménagement du schéma d'aménagement et de développement;
 - compte tenu de la capacité des infrastructures, une augmentation du nombre de logements dans ce secteur pourrait avoir comme incidence de nuire à certains projets à l'intérieur du pôle structurant;
 - toute modification réglementaire dans ce secteur devrait faire l'objet d'une analyse et d'une planification élargies.
-

CE-2020-04-95**Besoin de main-d'œuvre à la Direction du génie**

[Document d'aide à la décision GCH-2020-052](#)

Il est résolu d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction du génie, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2020-052.

CE-2020-04-96**Approbation du plan de cadastre pour le prolongement des rues René-Richard, de Fontainebleau, de l'avenue Albert-Rousseau et ouverture des rues de Charlevoix et du Havre (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon),**

entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Construction Gély inc. et La seigneurie Turmel inc., acquisition des lots 6 060 200 et autres du cadastre du Québec, d'une servitude pour cercle de virage temporaire sur les lots 6 060 301 et 6 060 302 de ce cadastre, d'une servitude d'égout pluvial et de passage temporaire sur les lots 2 848 070 et autres de ce cadastre, du lot 6 060 298 de ce cadastre à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels et financement afférent

[Document d'aide à la décision BP-2020-001](#)

Il est résolu :

- d'approuver le plan de cadastre concernant l'ouverture des rues de Charlevoix et du Havre et du prolongement des rues René-Richard, de Fontainebleau et de l'avenue Albert-Rousseau sur les lots 6 060 306, 6 060 307 et 6 060 308 du cadastre du Québec, l'acquisition d'un sentier piétonnier sur le lot 6 060 253 de ce cadastre, du bassin de rétention et du poste de pompage sur le lot 6 060 200 de ce cadastre et des servitudes d'égouts sur les lots 2 848 070, 6 060 302 et 6 060 311 et de l'acquisition d'un parc sur le lot 6 060 298 de ce cadastre, tel qu'il est montré sur le plan préparé par monsieur Éric Chouinard, arpenteur-géomètre, sous le numéro 2 329 de ses minutes;
- de conclure l'entente à intervenir avec Construction Gély inc. et La seigneurie Turmel inc. pour la réalisation de travaux municipaux sur les rues de Charlevoix, du Havre, René-Richard, de Fontainebleau et de l'avenue Albert-Rousseau (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision BP-2020-001, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- de financer la dépense relative aux travaux municipaux de surdimensionnement, du bassin de rétention, du poste de pompage et en front des lots 2 847 327, 6 060 289 et 6 060 298 de ce cadastre au montant maximal de 816 900 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2019-19-05;
- de financer la dépense relative aux études qui ont été réalisées sur le lot 2 847 327 de ce cadastre ainsi que pour la correction des plans d'éclairage au montant maximal de 17 011 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2019-19-05;
- d'accepter l'engagement de Construction Gély inc. et La seigneurie Turmel inc. de céder le lot 6 060 298 de ce cadastre et de verser une somme d'argent, à titre de contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, relative à l'opération cadastrale faisant l'objet du plan préparé par monsieur Éric Chouinard, arpenteur-géomètre, sous le numéro 2 329 de ses minutes.

Sous réserve de la confirmation du Bureau de projets, à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de cette fiche de prise de décision à intervenir avec ce promoteur a été acceptée par la Ville, il est également résolu :

- d'acquérir à titre gratuit les lots 6 060 306, 6 060 307 et 6 060 308 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Construction Gély inc. et La seigneurie Turmel inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et de décréter l'ouverture de ces rues sur ces lots,

conditionnellement à leurs acquisitions;

- d'acquérir à titre gratuit le lot 6 060 253 de ce cadastre, à des fins de sentier piétonnier, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Construction Gély inc. et La seigneurie Turmel inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et de décréter que ce lot est affecté à l'utilité publique, conditionnellement à son acquisition;
- d'acquérir à titre gratuit le lot 6 060 298 de ce cadastre, à des fins de parc, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Construction Gély inc. et La seigneurie Turmel inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et de décréter que ce lot est affecté à l'utilité publique, conditionnellement à son acquisition;
- d'acquérir à titre gratuit le lot 6 060 200 de ce cadastre, à des fins de bassin de rétention et poste de pompage, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Construction Gély inc. et La seigneurie Turmel inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et de décréter que ce lot est affecté à l'utilité publique, conditionnellement à son acquisition;
- d'acquérir à titre gratuit une servitude d'égouts sur les lots 2 848 070, 6 060 302 et 6 060 311 de ce cadastre, à des fins de bassin de rétention et poste de pompage, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Construction Gély inc. et La seigneurie Turmel inc. et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- d'acquérir à titre gratuit une servitude temporaire pour des cercles de virage sur les lots 6 060 301 et 6 060 302 de ce cadastre, en faveur des lots 6 060 306, 6 060 307 et 6 060 308 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Construction Gély inc. et La seigneurie Turmel Inc. et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- de s'engager auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales prévues au projet de développement, soit l'unité de traitement des huiles et des sédiments et du bassin de rétention qui sera aménagée sur le lot 6 060 200 de ce cadastre et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien de ces ouvrages.

CE-2020-04-97

Nomination d'un coordonnateur aux technologies de l'information – infrastructures et centre de services de la Direction des technologies de l'information

[Document d'aide à la décision GCH-2020-049](#)

Il est résolu de nommer monsieur David Nobert au poste cadre régulier de coordonnateur aux technologies de l'information – infrastructures et centre de services de la Direction des technologies de l'information, classe 5, échelon maximum, et aux autres conditions de travail prévues au recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Lévis, et ce, à compter du lundi suivant la

présente résolution.

CE-2020-04-98

Mandat qualifiant au Service des équipements récréatifs de la Direction de la vie communautaire

[Document d'aide à la décision GCH-2020-050](#)

Il est résolu d'autoriser le maire et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir entre les parties relativement à un mandat qualifiant au Service des équipements récréatifs de la Direction de la vie communautaire.

CE-2020-04-99

Réorganisation de la Direction du génie et de la Direction des infrastructures

[Document d'aide à la décision GCH-2020-024](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de modifier les structures de la Direction du génie et de la Direction des infrastructures selon les organigrammes proposés en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2020-024;
 - d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à procéder aux mouvements requis par l'adoption des nouveaux organigrammes, ainsi que ceux présentés en annexe à cette fiche de prise de décision et à pourvoir au comblement des postes laissés vacants par ces mouvements.
-

CE-2020-05-00

Levée de la séance

La séance est levée à 13 h 35.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
